Moto

Calcul de l'indemnité kilométrique pour la moto

Puissance fiscale	Jusqu'à 3 000 km	De 3 001 km à 6 000 km	Au-delà de 6 000 km
De 1 à 2 cv	d × 0,395	(d × 0,099) + 891	d × 0,248
De 3 à 5 cv	d × 0,468	(d × 0,082) + 1 158	d × 0,275
Plus de 5 cv	d × 0,606	(d × 0,079) + 1 583	d × 0,343

d = distance parcourue à titre professionnel en km

Pour les véhicules électriques, le montant des frais de déplacement est majoré de 20 %.

Pour en savoir plus sur les frais professionnels - indemnités kilométriques.